

# AVIS

## A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

La Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (C.N.P.S.) de COTE D'IVOIRE invite les entreprises qui désirent faire partir de son répertoire de fournisseurs agréés à déposer leurs dossiers de demande d'agrément à compter du **3 au 31 octobre 2022** dans les différents sites ci-dessous :

- Bureau M-3 de la Cellule des Moyens et du Patrimoine sis à la mezzanine de l'immeuble « La Prévoyance », siège de la CNPS au Plateau ;
- Service courrier sis dans le hall de l'immeuble « La Prévoyance », siège de la CNPS au plateau ;
- Secrétariat des Agences CNPS de l'intérieur du pays.

Les dossiers pourront être déposés également par voie électronique à l'adresse [cm.agrement@cnps.ci](mailto:cm.agrement@cnps.ci)

Les pièces à fournir pour la composition du dossier de demande d'agrément :

- Un courrier de demande d'agrément sur papier entête de l'entreprise indiquant le capital social de l'entreprise ;
- L'attestation d'inscription au registre de commerce ;
- Une attestation de mise à jour de la CNPS (originale ou certifiée conforme) en cours de validité ;
- Une attestation de régularité fiscale (originale ou certifiée conforme) en cours de validité ;
- Les références bancaires de l'entreprise ;
- La localisation précise du siège social de l'entreprise ;
- Les références techniques (attestations de bonne exécution) ;
- L'agrément au domaine d'activité de l'entreprise.

**NB** : mentionner sur l'enveloppe « **DEMANDE D'AGREMENT 2023** »

Pour tout renseignement complémentaire, les entreprises pourront transmettre un courriel à l'adresse email [cm.agrement@cnps.ci](mailto:cm.agrement@cnps.ci) et ou appeler au **27 20 25 21 14/ 07 09 51 63 80**

**LE DIRECTEUR GENERAL**

**D. Charles KOUASSI**